

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Greenpeace-grime-un-drone-en-Superman-et-l-eclase>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Greenpeace grime un drone en Superman et l'écrase contre la centrale nucléaire du Bugey**

3 juillet 2018

Greenpeace grime un drone en Superman et l'écrase contre la centrale nucléaire du Bugey

Par Erwan Lecomte

Cette action a été menée par les militants de l'ONG Greenpeace. Ils entendent ainsi démontrer la vulnérabilité de cette centrale nucléaire vis-à-vis d'une attaque aérienne. L'ONG a récidivé quelques heures après à l'aide d'un avion télécommandé.

SYMBOLE. Les centrales nucléaires sont vulnérables. C'est le message que martèle l'ONG Greenpeace. Et pour prouver ces dires, elle n'hésite pas à procéder à des tests grandeur nature. Après avoir réussi à pénétrer dans la centrale nucléaire de Cattenom <https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/des-militants-de-greenpeace-penetrent-dans-la-centrale-nucleaire-de-cattenom_117311> (Moselle) le 12 octobre 2017, et tiré des feux d'artifice devant l'un des bâtiments, puis avoir pénétré dans celle de Cruas-Meysse <https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/des-militants-de-greenpeace-s-introduisent-dans-la-centrale-nucleaire-de-cruas-meysse_118683> (Ardèche) le mois suivant, Greenpeace a conduit une nouvelle opération choc le 3 juillet 2018 pour dénoncer des failles dans la sécurité des piscines de combustible. Cette fois, l'intrusion a concerné la centrale du Bugey. Elle est venue par la voie des airs sous la forme de deux drones, dont l'un était grimpé en Superman. Dans une vidéo publiée par l'ONG, on voit la machine volante transportant un mannequin aux couleurs du super-héros franchir un bras de rivière et venir se fracasser contre un mur de la centrale. La scène est filmée par un autre drone qui lui aussi effectue un survol d'une zone interdite pour enregistrer l'action.

Une action "*hautement symbolique*" affirme Greenpeace

D'après Greenpeace, le bâtiment qu'est venu percuter le drone était le celui de la piscine d'entreposage de combustible usé, accolée au réacteur 2. *"Cette action démontre une nouvelle fois l'extrême vulnérabilité de ce type de bâtiment, qui est pourtant celui qui contient le plus de radioactivité dans une centrale nucléaire"* affirme l'ONG dans un communiqué. Greenpeace précise que son action est *"hautement symbolique"*, et qu'elle vise à montrer *"que les piscines d'entreposage de combustible usé sont très facilement accessibles, cette fois-ci par voie aérienne, et donc éminemment vulnérables face au risque d'attaques extérieures"*.

"Et si ce n'était pas un drone déguisé en Superman et piloté par des militants non violents ? EDF veut faire croire que ses installations résisteraient à une chute d'avion de type gros porteur. En réalité, il n'en est rien ! Tout simplement parce que ces bâtiments ont été conçus dans les années 70, et qu'à l'époque de leur construction, la menace extérieure n'a pas été prise en compte et les piscines n'ont pas été dotées d'une enceinte de confinement robuste" précise l'ONG.

Et puisque deux démonstrations valent mieux qu'une, Greenpeace a procédé quelques heures plus tard à un second survol à l'aide d'un avion radiocommandé qui, lui aussi, a été dirigé contre le mur de la piscine d'entreposage. *"À nouveau, il n'y a eu aucune réaction ni de la part de la protection du site d'EDF ni de la part de la protection aérienne"* déplore Greenpeace. *"En effet, aucun des aéronefs n'a été intercepté. Seuls les "débris" de Superman et de l'avion radiocommandé ont pu être collectés au pied du mur de la piscine d'entreposage de combustible usé"*.

"Les militant-e-s de Greenpeace France ont donc démontré à deux reprises ce matin la vulnérabilité extrême des piscines d'entreposage de combustible usé et le manque crucial de sécurité des centrales nucléaires d'EDF" conclut l'ONG.

En octobre 2017, Greenpeace avait remis aux autorités françaises un rapport https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/greenpeace-alerte-sur-la-vulnerabilite-des-centrales-nucleaires-par-rapport-aux-actes-de-malveillance_117251 > détaillant les points faibles de ces infrastructures, ainsi que la manière dont elles pourraient être menacées par des actes de terrorisme ou de malveillance. Les centrales, jugées très vulnérables par *"7 experts indépendants"* y étaient qualifiées *"d'épées de Damoclès au-dessus de nos têtes"*.

"La présence de ces drones n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations"

Comme nous l'expliquions dans cet article https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/7-questions-sur-les-survol-de-centrales-nucleair-es-par-des-drones_35714 > , les quelques kilos que pèsent les aéronefs de loisir ne peuvent en aucun cas mettre en danger l'intégrité de la structure d'une centrale nucléaire . Et pour

cause. Ces dernières sont conçues pour résister à des impacts causés par des projectiles beaucoup plus lourds que des drones de loisirs. La structure du bâtiment est conçue pour encaisser des projectiles de 50 à 60 kilos tels que des planches ou du bardage, qui pourraient être projetés contre les différents bâtiments lors d'évènements climatiques extrêmes.

EDF a confirmé le survol de la centrale nucléaire du Bugey à Saint-Vulbas (Ain) mais a exclu tout impact sur la sûreté des installations. *"Mardi 3 juillet 2018, à 06H27, les équipes de la centrale nucléaire du Bugey (Ain) ont détecté la présence de deux drones survolant le site. Un des deux drones a été intercepté par les forces de gendarmerie (celui qui s'est écrasé NDLR). La présence de ces drones n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations. Il s'agit cependant d'une infraction au regard du code de la défense, qui donnera lieu au dépôt d'une plainte"*, a indiqué EDF à l'AFP. *"Le bâtiment combustible est un bâtiment important pour la sûreté, dimensionné notamment contre les agressions externes naturelles ou accidentelles, ce qui lui assure une robustesse élevée. Le survol de drone ne constitue pas une menace vis-à-vis de la sûreté"*, a ajouté EDF, sans rien confirmer de plus.

Un survol effectué sans autorisation est interdit par la loi et punissable d'une peine d'emprisonnement d'un an et de 75.000 € d'amende.

Reste que l'intrusion de deux drones au-dessus d'une centrale, censée être protégée contre ce type d'intrusions soulève de nombreuses questions quant à l'efficacité des mesures mise en place à la suite des survols illégaux de 2014 et de 2015. Plusieurs sites nucléaires français

<https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/7-questions-sur-les-survol-de-centrales-nucleaires-par-des-drones_35714> avaient en effet fait l'objet de survols illégaux par des drones.

Greenpeace avait démenti toute implication. L'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) avait alors lancé un appel d'offre en urgence pour que soient proposées des solutions efficaces pour combattre les intrusions de drones

<https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/1eres-pistes-pour-lutter-contre-les-drones_35857> . Plusieurs dispositifs de détection, d'identification et de neutralisation avaient été mis au point

<https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/drones/le-sgdsn-et-l-anr-presentent-leur-arsenal-de-lutte-anti-drones_108262> . Comment se fait-il que Greenpeace parvienne, malgré

l'existence de tels dispositifs techniques, à pénétrer dans une no-fly zone de ce type ?

Contacté par *Sciences et Avenir*, EDF doit revenir vers nous pour nous apporter quelques éléments de réponse.

E.L. avec AFP

—

[Voir ce message dans le navigateur](#)

[Voir tous les messages diffusés](#)

Vous recevez ce message car vous êtes abonné.e à une liste de diffusion des [Amis de la Terre Midi-Pyrénées](#)

[Modifier vos abonnements et préférences](#)

